

CDCEA - Séance du 31 juillet 2013

Avis sur le Scot du Genevois

Vu le projet de SCOT du Genevois arrêté,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDCEA,

Considérant l'inscription du territoire de la communauté de communes du Genevois au sein du Grand Genève,

Considérant qu'une attention soutenue doit être portée aux bourgs et villages afin de leur permettre d'aller au-delà des seuils minimaux affichés,

Considérant que la mise en place d'orientations d'aménagement doit être favorisée sur les secteurs d'habitat ou sur ceux réservés aux activités économiques, car elles permettront un meilleur aménagement de l'espace,

Considérant que les zones d'activités économiques doivent faire l'objet d'une hiérarchisation, d'un échéancier et d'un bilan régulier dans le cadre du suivi du SCOT,

Considérant qu'il importe de développer une réflexion sur la densification des zones d'activités économiques et notamment sur l'optimisation des stationnements,

Considérant, conformément aux prescriptions définies par le SCOT arrêté sur l'ouverture des zones d'activités économiques, qu'une priorisation doit être donnée à la densification de l'existant avant toute extension,

Considérant l'importance des surfaces réservées à l'extension d'une activité logistique, alors que les surfaces existantes déjà liées à cette activité doivent être reconfigurées,

Considérant que le SCOT arrêté prévoit que l'extension ouest d'Archamps se réalise après son extension sud,

Considérant la présence d'un corridor écologique et celle d'une exploitation agricole à proximité de cette zone située à l'ouest d'Archamps,

A la majorité des membres présents (7 voix pour, 1 voix contre), la CDCEA émet un avis favorable au projet de SCOT arrêté de la communauté de communes du Genevois, sous réserves de :

- fixer un échéancier pour les zones d'activités économiques, prélude au schéma d'accueil des entreprises, qui abordera dans une vision prospective toutes les questions de l'aménagement,
- prévoir une extension de l'activité logistique après densification des surfaces déjà réservées à cette activité,
- maintenir le secteur prévu pour l'extension ouest d'Archamps en zone agricole.

Le directeur départemental des Territoires

Thierry ALEXANDRE